

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient du captage de la Rivière Blanche Bouliki. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Durand (décantation, filtration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 23 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour la chlordécone et l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

### – Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### – Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,56 mg/L**.

### – Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 30 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

### – L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **124 µg/L** et **86%** des résultats ont respecté la valeur guide. Quatre dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

### – Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,08 mg/L**.

### – Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **2 molécules (herbicide et insecticide) ont été mises en évidence aux captages de la Rivière Blanche Bouliki. Un dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour la Chlordécone a été relevé sur l'ensemble des prélèvements réalisés. Ce dépassement ponctuel et inhabituel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage. Par ailleurs, l'enquête environnementale menée n'a pas permis de mettre en évidence l'origine de ce dépassement.**



Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :

<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire) et la Société d'Aménagement Urbain et Rural (S.A.U.R.)

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient des captages des rivières Absalon, Duclos et Dumauzé. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Didier (décantation, filtration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 17 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 20 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

### – Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### – Teneur en chlore :

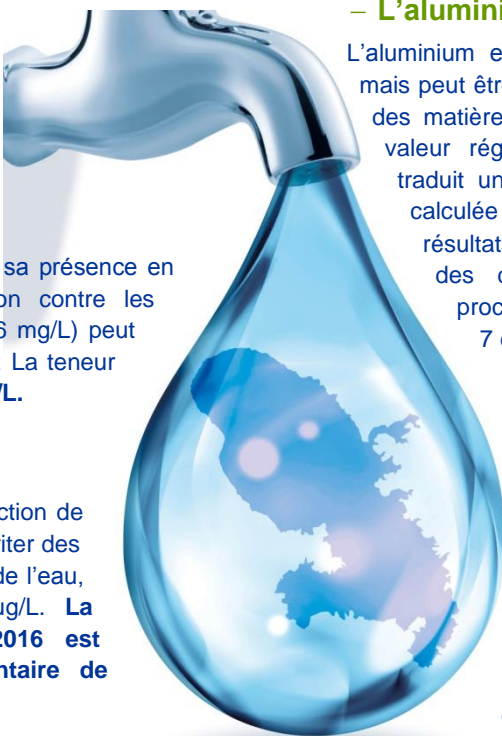
Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,77 mg/L**.

### – Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 32 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

### – Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,51 mg/L**.



### – L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **174 µg/L** et **72%** des résultats ont respecté la valeur guide. En 2016, des dysfonctionnements importants dans le procédé de traitement de l'eau ont induit 7 dépassements de la norme. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

### – Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **1 molécule (herbicide) a été détectée sur les eaux de la Rivière Absalon. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :  
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur  
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire) et la Société d'Aménagement Urbain et Rural (S.A.U.R.)

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient des captages des rivières Absalon, Duclos et Dumauzé. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Didier (décantation, filtration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 17 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 37 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

### – Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **97%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### – Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,98 mg/L**.

### – Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 22 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

### – Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,51 mg/L**.



### – L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **239 µg/L** et **62%** des résultats ont respecté la valeur guide. En 2016, des dysfonctionnements importants dans le procédé de traitement de l'eau ont induit 16 dépassements de la norme. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

### – Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **1 molécule (herbicide) a été détectée sur la Rivière Absalon sans que le seuil réglementaire ne soit atteint.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :  
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur  
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :  
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSEI (Régie communautaire)

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la **Rivière Blanche**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Rivière Blanche (décantation, filtration et désinfection)**.

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 66 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

#### – Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

#### – Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,43 mg/L**.

#### – Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 13 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

#### – Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,26 mg/L**.



#### – L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **66 µg/L** et **99%** des résultats ont respecté la valeur guide. Un dépassement de la norme fixée a été relevé. Toutefois, ce dépassement ponctuel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage.

#### – Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :  
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur  
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :  
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient des captages des rivières Absalon, Duclos et Dumauzé. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Didier (décantation, filtration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 17 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 9 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

### – Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **89%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### – Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,85 mg/L**.

### – Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 19,5 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

### – Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,51 mg/L**.



### – L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **139 µg/L** et **86%** des résultats ont respecté la valeur guide. En 2016, des dysfonctionnements importants dans le procédé de traitement de l'eau ont induit 2 dépassements de la norme. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

### – Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **1 molécule (herbicide) a été détectée sur la Rivière Absalon sans que le seuil réglementaire ne soit atteint.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :  
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur  
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :  
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la **Rivière Blanche à Bouliki**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Durand (décantation, filtration et désinfection)**.

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **12** au niveau du captage,
- **24** au niveau de l'installation de traitement,
- **85** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour la chlordécone et l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

### - Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### - Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,65 mg/L**.

### - Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 22 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

### - L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **75 µg/L** et **96%** des résultats ont respecté la valeur guide. Trois dépassements de la norme fixée ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.



### - Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,07 mg/L**.

### - Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **2 molécules (herbicide et insecticide) ont été mises en évidence aux captages de la Rivière Blanche Bouliki. Un dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour la Chlordécone a été relevé sur l'ensemble des prélèvements réalisés. Ce dépassement ponctuel et inhabituel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage. Par ailleurs, l'enquête environnementale menée n'a pas permis de mettre en évidence l'origine de ce dépassement.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :

<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur

<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).

L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la **Rivière Blanche à Bouliki**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Durand (décantation, filtration et désinfection)**.

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 37 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Hormis pour la chlordécone et l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

### - Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **97%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### - Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,78 mg/L**.

### - Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 16 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

### - L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **86 µg/L** et **93%** des résultats ont respecté la valeur guide. Trois dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.



### - Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,07 mg/L**.

### - Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **2 molécules (herbicide et insecticide) ont été mises en évidence aux captages de la Rivière Blanche Bouliki. Un dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour la Chlordécone a été relevé sur l'ensemble des prélèvements réalisés. Ce dépassement ponctuel et inhabituel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage. Par ailleurs, l'enquête environnementale menée n'a pas permis de mettre en évidence l'origine de ce dépassement.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :  
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur  
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :  
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSEI (Régie communautaire)

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la **Source Cristal**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station Médaille (désinfection)**.

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau du captage,
- **2** au niveau de l'installation de traitement,
- **12** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique, malgré une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

### – Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### – Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,46 mg/L**.

### – Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau de ce réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2016 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

### – Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,19 mg/L**.



### – L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **0 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium n'a pas été relevée en 2016.

### – Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :  
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur  
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :  
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)



**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la Rivière Blanche à Bouliki. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Durand (décantation, filtration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 24 au niveau de l'installation de traitement,
- 10 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour la chlordécone et l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

#### – Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

#### – Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,65 mg/L**.

#### – Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 13 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

#### – L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **64 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.



#### – Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,07 mg/L**.

#### – Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **2 molécules (herbicide et insecticide) ont été mises en évidence au captage de la Rivière Blanche Bouliki. Un dépassement de la valeur réglementaire de 0,1 µg/L pour la Chlordécone a été relevé sur l'ensemble des prélèvements réalisés. Ce dépassement ponctuel et inhabituel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage. Par ailleurs, l'enquête environnementale menée n'a pas permis de mettre en évidence l'origine de ce dépassement.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :  
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur  
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :  
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSEI (Régie communautaire)

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la Rivière Blanche et de la Rivière Lézarde. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Rivière Blanche et la Station de Directoire (décantation, filtration et désinfection).

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 18 au niveau du captage,
- 36 au niveau de l'installation de traitement,
- 44 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

### – Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **95%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

### – Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,41 mg/L**.

### – Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 15 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

### – Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,27 mg/L**.



### – L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **75 µg/L** et **95%** des résultats ont respecté la valeur guide. Trois dépassements de la norme fixée ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

### – Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :  
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur  
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :  
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSEI (Régie communautaire)

**L'eau qui arrive à votre robinet** provient de la **Rivière Lézarde**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Directoire (décantation, filtration et désinfection)**.

**L'eau est régulièrement contrôlée.** En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **6** au niveau du captage,
- **12** au niveau de l'installation de traitement,
- **7** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

**L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.**

#### - **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

#### - **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,62 mg/L**.

#### - **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 21 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

#### - **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,28 mg/L**.



#### - **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **63 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide.

#### - **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :  
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur  
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :  
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique (C.A.C.E.M.).  
 L'exploitation du réseau est confiée à ODYSSI (Régie communautaire)